

LE PAS DU SOLDAT. — Le *Reischwer* a étudié cette question dans les diverses armées européennes. Il estime qu'à la minute le soldat fait 112 à 116 pas en Russie, 114 en Allemagne, 113 en Autriche, 120 en France et en Italie. Dans ces deux pays, les chasseurs à pied et les bersaglieri font, les premiers, 128, et les seconds, 140 pas. L'allure est entre deux pas respectivement de 71 centimètres en Russie, de 80 en Allemagne, de 75 en Autriche, en France et en Italie.

Le soldat russe parcourt donc 79^m3 à 82^m3 à la minute, l'autrichien 83^m3, le français et l'italien 90, et l'allemand 94^m2.

Cette longueur du pas paraît excessive en raison de la taille moyenne qui a diminué : le pas est un facteur indépendant de la volonté, changeant avec chaque sujet. Par rapport à la taille, il ne devrait pas dépasser les 3/7 de la hauteur totale. En général, chez l'homme, la fente, l'écart naturel des jambes représente sensiblement la moitié de cette hauteur donc, pour le pas réglementaire, il serait rationnel de le fixer à 0^m70 de longueur.

A Monsieur le Directeur de la Scuola Positiva.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'apprends que, dans une livraison récente de la *Scuola Positiva*, M. Sighele me reproche de m'être emparé, en étudiant la psychologie des foules, d'un sujet *qui ne m'appartenait pas*, et de lui avoir emprunté des idées sans avoir cité son nom dans mon rapport au Congrès de Bruxelles d'août 1892. Il y a là des erreurs manifestes. A la première page de mon rapport au Congrès dont il s'agit, j'ai nommé M. Sighele comme ayant écrit sur le thème que j'avais choisi une étude dont j'ai fait l'éloge ; et plusieurs fois, soit dans cette occasion, soit ailleurs, j'ai dit de sa personne et de ses ouvrages beaucoup de bien. Dès l'apparition de la première édition de sa *folla delinquente*, j'ai été des premiers à faire connaître cette brochure en France, dans la *Revue philosophique*, et certes, je n'ai pas été avare de compliments envers l'auteur. Voilà, il faut en convenir, une singulière manière de piller les gens : d'ordinaire les plagiaires ne commencent pas par proclamer publiquement, et dans une feuille aussi accréditée que la *Revue philosophique*, les mérites de l'écrivain qu'ils se préparent à dépouiller.

Mais j'aurais pu, sans nulle indécatesse littéraire, m'abstenir de citer ce savant italien. Il m'eût suffi de citer M. Taine, qui, en vérité est la source pure et féconde d'où ont découlé les flots d'encre déversés

de nos jours sur les crimes collectifs. A chaque page de *la Révolution*, ce sujet est posé et envisagé sous le relief le plus saillant. J'ajoute que dans ma *Philosophie pénale*, qui a paru dès 1889, avant la première édition de la *folla delinquente*, j'ai consacré plusieurs pages (voir le commencement de la section II du chapitre intitulé *le crime*) à la criminalité des foules. Je puis donc dire que le sujet « m'appartient », si tant est qu'un sujet puisse appartenir à quelqu'un. Ce ne sont pas les problèmes, ce sont les solutions qui sont susceptibles d'appropriation individuelle, dans une certaine mesure du moins. Or, la solution qu'adopte M. Sighele, c'est précisément celle que j'avais moi-même formulée dans le passage en question, où j'ai montré que les « phénomènes des foules » s'expliquent par les caractères de la suggestion imitative, conformément à l'idée-mère de mes *Lois de l'Imitation*, publiées dès 1886 (après l'avoir été, sous forme de chapitres, partiellement dans la *Revue* de M. Ribot, dès 1884). — Refuserait-on de m'en croire sur parole ? Eh bien, je m'en rapporte à M. Sighele lui-même qui, dans la deuxième édition de sa *folla delinquente*, publiée en 1895, bien postérieurement, on le voit, à mes soi-disant plagats, reconnaît s'être servi, comme chef principal d'explication, du principe dont il m'attribue la paternité. (Voir *folla delinquente*, deuxième édition, page 40 et 41 notamment. En beaucoup d'autres endroits de ce volume, je suis cité très sympathiquement.)

Et c'est après des témoignages pareils rendus par lui-même, c'est après un échange de lettres amicales entre nous, voire même de lettres publiées et imprimées, en 1894, dans une revue italienne, que M. Sighele s'avise si tardivement de s'apercevoir que je l'ai pillé ! Vraiment, il a la mémoire courte, et je ne puis m'expliquer ce brusque revirement que par des influences occultes auxquelles je crains qu'il n'ait cédé. Aussi est-ce sans amertume, mais non sans une certaine tristesse, instructive d'ailleurs, que je constate cette nouvelle défection tout à fait inattendue. Mais j'ai hâte de mettre fin à ce débat que je n'ai point provoqué et qui, en se prolongeant, ne laisserait pas d'être un peu ridicule.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Lyon, le 18 novembre 1895.

G. TARDE.

Le Gérant : A. STORCK